

TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le six mars par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Arnaud LEHERICHER, Ariel ALLARD, Grégory MAIN, Frédéric SEVIN, Marie-France CABARET, Jean-Claude MORIN, Marc RAVANEL

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Nathalie GANDON, pouvoir donné à Arnaud LEHERICHER
Françoise LEREAU, pouvoir donné à Marie-France CABARET
Agnès MAILLE, pouvoir donné à Grégory MAIN
Annabel DOS REIS, pouvoir donné à Christelle MINARD
Karine LECLUYSE, pouvoir donné à Thibault PELLETIER

Absents excusés :

Virginie BOUCHARD
Catherine BAZIN

Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5
Nombre de votants : 14

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marc RAVANEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 26 janvier 2017.

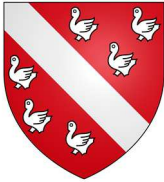
Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 mars 2017

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent les modifications apportées à l'ordre du jour :

Rajout à l'ordre du jour :

- Délibération sur le vote des restes à réaliser et à recevoir de l'année 2016 pour le budget principal de la commune
- Délibération sur le vote des restes à réaliser et à recevoir de l'année 2016 pour le budget annexe de l'eau



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal accepte le rajout des deux délibérations à l'ordre du jour concernant le vote des restes à réaliser et à recevoir 2016 du budget principal et annexe de l'eau.

Finances :

- Vote du compte administratif 2016 Budget principal
- Vote du compte administratif 2016 Budget annexe de l'Eau
- Approbation du compte de gestion 2016 Budget principal
- Approbation du compte de gestion 2016 Budget annexe de l'eau
- **Délibération sur le vote des restes à réaliser et à recevoir de l'année 2016 pour le budget principal de la commune**
- **Délibération sur le vote des restes à réaliser et à recevoir de l'année 2016 pour le budget annexe de l'eau**
- Délibération d'affectation des résultats Budget principal
- Délibération d'affectation des résultats Budget annexe de l'eau
- Point sur l'état de la dette budget principal et budget annexe de l'eau
- Délibération sur le vote des participations aux différents syndicats et organismes en lien avec la commune
- Délibération sur les demandes de subventions au titre du Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date 19 Octobre 2016

Ressources Humaines :

- Point sur les effectifs en personnel
- Projection BP 2017 charges de personnel

Travaux :

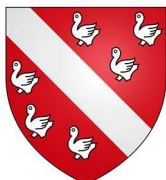
- Point des travaux 2016 en cours et 2017
- Point sur la mise en place « 0 Phyto » et le matériel de désherbage à prévoir
- Point sur le projet d'aménagement terrain (maison médicale, Euréliales et accessions à la propriété) date réunion d'information sur le projet
- Attribution du marché volet mairie de Tremblay les Villages
- Attribution du marché pour la toiture de l'église d'Ecublé et de la toiture de la salle des fêtes de Chêne-Chenu

Juridiques :

- Acceptation du Préfet sur la démission du Maire délégué de St Chéron des Champs
- Modalités de remplacement du Maire délégué de St Chéron des Champs
- Délibération pour la mise à disposition des salles communales pour les élections

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil Municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
- Information traitement des cartes nationales d'identité



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Compte rendu du 1er Adjoint
 - Attribution devis taille haie et tronçonneuse
 - Commission des travaux dédiée sur l'étude des travaux de l'église de Tremblay les Villages et le mur du presbytère prévue le 25 avril 2017 à 18h30 à l'église
- Compte rendu du 2ème Adjoint
 - Conseil d'Administration du CCAS du lundi 20 mars 2017
- Compte rendu du 3ème Adjoint
 - Compte rendu du salon de la femme du samedi 11 mars 2017
- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats et ou commissions de l'Agglo.

Divers

Dates des réunions et manifestations prévues et à prévoir

Organisation des rencontres élus/habitants par village

* * * * *

Finances :

DCM 2017.03.13.01 – Approbation du compte administratif 2016 budget principal

Compte administratif joint en annexe 1 préalablement et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

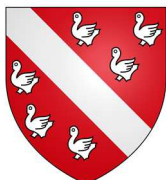
Madame le Maire, prend la parole pour expliquer les résultats comptables de la commune pour l'année 2016.

A/ Section de fonctionnement

a - Les dépenses de fonctionnement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 2 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Différence
011 - Charges à caractère général	214 473,58 €	245 696,82 €	+ 31 223,24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	358 603,37 €	282 799,41 €	- 75 803,96 €
014 - Atténuation de produits	143 159,55 €	117 852,95 €	- 25 306,60 €
022- Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	40 271,03 €	+ 34 271,03 €
65 - Charges de gestion courante	668 840,08 €	648 375,47 €	-20 464,61 €
66 - Charges financières	69 191,62 €	54 869,95 €	- 14 321,67 €
67 - Charges exceptionnelles	42 053,67 €	45 183,31 €	+ 3 129,64 €
TOTAL	1 502 321,87 €	1 435 048,94 €	- 67 272,93 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de dépenses réalisées en 2015 et 2016 pour la section de fonctionnement :

Au chapitre 011 (Charges à caractère général), l'augmentation de **31 223,24 €** s'explique principalement par une hausse des dépenses d'entretien de terrains, d'entretien des bâtiments public, de maintenance et des frais d'assurances.

Ces augmentations sont respectivement de :

- Compte 61521 – Terrains : + **6 519 €**
- Compte 615221 – Entretien et réparation voiries : + **4 049,86 €**
- Compte 6156 – Maintenance : + **9 246,25 €**
- Compte 6161 – Assurance multirisques : + **8 084,94 €**

L'augmentation de la maintenance est due à la réalisation d'opérations n'ayant pas eu lieu durant l'année 2016 comme :

- La vérification des installations du plateau sportif, et du stade par l'entreprise SOCOTEC : **891,55 €**
- La vérification des alarmes, des installations électriques et gaz des bâtiments communaux par l'entreprise SOCOTEC : **3 348 €**
- Les opérations de maintenance concernant le parc informatique de la Mairie par l'entreprise PR SOFT : **3 624,55 €**
- Les opérations de maintenance concernant l'éclairage public par l'entreprise H2E : **1 944 €**

Au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), la baisse de **75 803,96 €** s'explique par une baisse des dépenses de rémunération du personnel titulaire et non titulaire :

- Compte 6411 – Personnel titulaire : - **36 477,65 €**
- Compte 6413 – Personnel non titulaire : - **11 201,45 €**

Madame le Maire précise que ces diminutions sont la conséquence d'une réduction du personnel par rapport à 2015 et d'une augmentation du recours aux contrats emplois aidés pour lesquels les charges sont plus faibles.

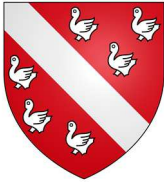
A titre d'information, la commune a connu une réduction de ses effectifs de 3 agents titulaires et de 2 non titulaires entre l'année 2015 et 2016.

Au chapitre 014 (atténuation de produits), la réduction des dépenses de **25 306,60 €** provient d'un reversement de fiscalité de la commune aux membres du SIZA plus faible que lors de l'année 2015.

En 2015, la commune a reversé **143 159,55 €** contre **117 852,95 €** en 2016.

Au chapitre 042 (opération d'ordre de transfert entre sections), la différence de **34 271,03 €** est liée à l'augmentation du montant des amortissements réalisés par la commune, ainsi qu'une opération de cession d'immobilisation (vente du Kangoo) :

- Compte 6811 – Dotations aux amortissements : + **24 370,10 €**
- Compte 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées : + **9 900,93 €**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Au chapitre 65 (charges de gestion courante), la diminution de **20 464,61 €** est due à une absence de subvention exceptionnelle de la commune vers le budget annexe de l'eau. La commune n'a également pas reversé de subvention en rapport au rythme scolaire pour l'année 2016.

Madame le Maire précise que la régularisation a été faite au début de l'année 2017.

- Compte 658 – Charges diverses de la gestion courante : - **12 622,91 €**

Cette différence de **12 622,91 €**, est liée au remboursement d'un trop perçu de **256,24 €** concernant une location rue de la cave à Ecublé et au reversement de la subvention pour le rythme scolaire au SIVOM d'une valeur de **12 366,67 €**

Au chapitre 66 (charges financières), la baisse de **14 321,67 €** correspond à une diminution des intérêts de la dette de la commune :

- Compte 6611 – Intérêts réglés à l'échéance : - **14 024,58 €**

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) la différence de **3 129,64 €** est liée à l'annulation d'un titre d'assainissement en date de 2010 :

- Compte 678 – Autres charges exceptionnelles : **32 909,58 €**

b – Les recettes de fonctionnement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 2 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

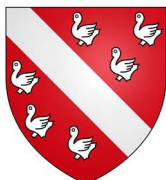
Recettes de fonctionnement	Reçu 2015	Reçu 2016	Différence
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0 €	386 880,52 €	+ 386 880,52 €
013 - Atténuation de charges	20 097,73 €	37 859,13 €	+ 17 761,40 €
042 Opération d'ordre de Transfert	0 €	9 400,93 €	+ 9 400,93 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 675,68 €	56 547,72 €	- 17 127,96 €
73 - Impôts et taxes	1 397 105,88 €	1 386 284,85 €	- 10 821,03 €
74 - Dotations subventions et participations	411 145,85 €	448 977,96 €	+ 37 832,11 €
75 - Autres produits de gestion courante	19 317,76 €	13 242,41 €	- 6 075,35 €
76 - Produits financiers	2,65 €	2,52 €	- 0,13 €
77 - Produits exceptionnels	27 717,43 €	15 160,08 €	- 12 557,35 €
TOTAL	1 949 062,98 €	2 354 356,12 €	+ 405 293, 14 €

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de recettes reçues en 2015 et 2016 pour la section de fonctionnement :

Au chapitre 013 (atténuations de charges), l'augmentation de **17 761,40 €** correspond à une hausse des remboursements sur rémunération du personnel :

- Compte 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel : + **17 842,70 €**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil, que pour l'année 2016, la commune reçoit **31 783,52 €** pour le remboursement de la rémunération de l'ancien secrétaire général.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Cette somme, prend en compte des régulations sur des années antérieures (2014 et 2015), si on regarde ce qui a été réellement versé au titre de l'année 2016, le montant total est de **13 047,78 €**.

Madame le Maire précise que pour l'année 2016, le coût de la rémunération du secrétaire général en longue maladie était de **11 643,32 €**.

Au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), la baisse de **17 127,96 €** des recettes est due à une réduction des dépenses imputées au compte 70878 :
- Compte 70878 – Par d'autres redevables : - **19 267,56 €**

Cette baisse provient d'une réduction de **10 185,56 €** du montant facturé au SIVOM pour la mise à disposition des locaux.

Il faut noter aussi que durant l'année 2015, la commune avait réalisé des travaux d'un montant de **14 437,37 €** pour le compte du SIVOM, ce qui n'a pas eu lieu en 2016.

Au chapitre 74 (dotations subventions et participations), la hausse de **37 382,11 €** des recettes est la conséquence d'une dotation au titre de la solidarité rurale et du fond de péréquation plus importante.

La dotation de solidarité rurale (DSR) a connu une augmentation de **21 348 €** entre 2015 et 2016, et la dotation au titre du fond de péréquation a vu son montant croître de **15 120 €**.

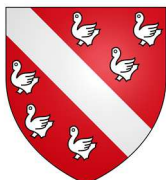
Au chapitre 77 (produits exceptionnels), la différence de 12 557,35 € entre 2015 et 2016, provient d'un remboursement de sinistre de **19 241,52 €** (incendie services techniques) reçu pour le compte de l'année 2015.

B/ Section investissement

a – Les dépenses d'investissement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 2 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Dépenses d'investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Différence
020 - Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0 €
040- Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	9 400,93 €	+ 9 400,93 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	25 920,90 €	+ 25 920,90 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	222 289,13 €	218 265,80 €	- 4 023,33 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 960,00 €	5 000,00 €	- 6 960 €
21 - Immobilisations corporelles	19 415,65 €	190 707,79 €	+ 171 292,14 €
23 - Immobilisations en cours	188 233,78 €	205 893,36 €	+ 17 659,58 €
TOTAL	441 898,56 €	655 188,78 €	+ 213 290,22 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de dépenses réalisées en 2015 et 2016 pour la section d'investissement :

Au chapitre 040 (opération d'ordre de transfert entre section), les 9 400,93 € réalisés en 2016 viennent de la cession d'immobilisation (vente du Kangoo), c'est pourquoi aucune dépense n'avait été imputées en 2015.

Au chapitre 041 (opérations patrimoniales), les **25 920,920 €** dépensés proviennent d'une régularisation demandée par la trésorière, concernant une subvention perçue à tort en 2012.

Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), la réduction des dépenses réalisées vient du fait que pour l'année 2015, 3 diagnostics d'accessibilité handicapés avaient eu lieu pour un montant total de **6 960 €**

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), les **171 282,14 €** supplémentaires consommés en 2016 sont les conséquences d'un plan d'investissement plus soutenu que lors de l'exercice 2015.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que pour l'exercice 2015 en raison d'un budget fragile, la commune avait été prudente en matière d'investissement.

Les résultats à l'issue de cet exercice le permettant, la commune a pu de nouveau investir sans avoir recours à l'emprunt durant l'année 2016, c'est pourquoi la différence d'une année sur l'autre est plus importante.

A titre d'information comme investissement notoire réalisé en 2016 :

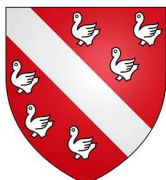
- La création de trottoirs et d'accotements rue de la Goletterie à Bilheux : **66 432 € TTC**
- La réparation de la charpente de l'église de Theuvy : **20 351,46 € TTC**
- Le changement des horloges astronomiques et de 3 platines d'éclairage sodium pour : **18 270 € TTC**

En comparaison, les investissements réalisés en 2015 au compte 21 :

- Création de 3 poteaux incendie + renouvellement d'un poteau : **10 539,67 €**
- Achat d'une imprimante : **346,80 €**
- Achat serveur + onduleur + disques dur externe + switch : **5 729,78 €**
- Changement fenêtre et pose nez de marche : **2 490,14 €**

Au chapitre 23 (immobilisation en cours), les **17 659,58 €** d'augmentation correspondent aux travaux rue de la Goletterie et rue St-Lhomer (qui sont des restes à réaliser de 2015) :

- Travaux rue de la Goletterie (première partie de la rue) : **126 451,56 € TTC**
- Travaux rue St-Lhomer : **77 689,80 € TTC**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

b – Les recettes d’investissement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 2 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Recettes d’investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Différence
001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	0 €	45 827,63 €	+ 45 827,63 €
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 000,00 €	40 271,03 €	+ 34 271,03 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	25 920,90 €	+ 25 920,90 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	753 538,51 €	231 326,66 €	- 522 211,85 €
13 - Subventions d'investissement	164 150,99 €	124 982,65 €	- 39 168,34 €
TOTAL	923 689,50 €	468 328,87 €	- 455 360,63 €

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de recettes reçues en 2015 et 2016 pour la section de d’investissement :

Au chapitre 040 (opération d’ordre de transfert entre sections), les causes de la différence de **34 271,03 €** sont l’augmentation du montant des amortissements réalisés par la commune, ainsi qu’une opération de cession d’immobilisation (vente du Kangoo) :

- Compte 2182 – Matériels de transport : **+ 9 900,93 €**
- Compte 28031 – Amortissements des frais d’études : **+1 892 €**
- Compte 281318 – Autres bâtiments publics : **+ 12 037,90 €**
- Compte 28132 – Immeuble de rapport : **+ 7 888,70 €**
- Compte 28152 – Installation de voirie : **+ 526,95 €**
- Compte 281531 – Réseau d’adduction d’eau : **+ 6 000 €**
- Compte 28158 – Autres installations, matériel et outillages techniques : **705, 25 €**
- Compte 28183 – Matériel de bureau et matériel informatique : **1 319,30 €**

Au chapitre 041 (opérations patrimoniales), les **25 920,90 €** dépensés proviennent d’une régularisation concernant une subvention perçue à tort en 2012.

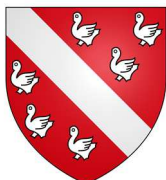
Au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves), la forte baisse de **522 211,85 €** est la conséquence d’une réduction du montant de l’excédent de fonctionnement capitalisé :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : diminution de entre 2015 et 2016 **549 734,86 € (609 595,45 € - 59 860,59 €)**

Pour rappel, l’excédent de fonctionnement capitalisé s’obtient en additionnant le résultat d’investissement de l’année N + le résultat d’investissement de l’année N-1 + les RAR (-232 687,54 € + 45 827,63 € -16 751,20 € = - 203 611,11 € pour 1068 en 2017)

Au chapitre 13 (subventions d’investissement), la différence de **39 168,64 €** s’explique du fait que la commune a connu une baisse de subvention de la part du Conseil Départemental entre 2015 et 2016 :

- Compte 1323 – Département : **- 45 871 €**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire présente le résultat du compte administratif à l'assemblée délibérante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	1 435 048,94 €
Recettes de fonctionnement	1 967 475,60 €
Résultat section de fonctionnement :	+ 532 426,66 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	655 188,78 €
Recettes d'investissement	422 501,24 €
Résultat section d'investissement :	- 232 687,54 €

Après la présentation, Madame le Maire sort de la salle et Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le résultat du compte administratif conforme aux résultats du compte de gestion de la trésorerie 2016.

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2016.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les résultats présentés pour le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.
- **Valide** la conformité du compte administratif 2016 par rapport au compte de gestion 2016 fourni par la trésorerie.

DCM 2017.03.13.02 – Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal

Madame le Maire, prend la parole pour expliquer le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune.

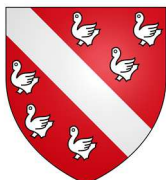
Le compte de gestion est présenté à l'assemblée délibérante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	1 435 048,94 €
Recettes de fonctionnement	1 967 475,60 €
Résultat section de fonctionnement :	+ 532 426,66 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	655 188,78 €
Recettes d'investissement	422 501,24 €
Résultat section d'investissement	- 232 687,54 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire présente un résultat du compte de gestion 2016 conforme aux écritures du compte administratif 2016 de la commune.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du compte de gestion 2016.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les résultats du compte de gestion 2016 du budget principal de la commune

DCM 2017.03.13.03 – Vote des restes à réaliser et à recevoir de l'année 2016 pour le budget principal de la commune

Projet de délibération joint en annexe 3 préalablement et envoyé par mail au Conseil Municipal

Les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2016 sont d'un montant en dépenses de **96 959,20 €** et se décomposent comme suit :

Chapitre 20 :

- Compte 202 :
 - PLU **5 000 €**
- Compte 2031 :
 - Etude sur la restauration de l'église de Tremblay **5 900 €**,
 - Etude sur la restauration du mur du presbytère **1 900 €**

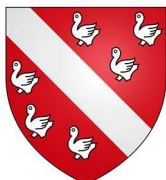
Chapitre 21 :

- Compte 2111 :
 - Démolition de l'ancienne menuiserie **24 216 €**
- Compte 21532 :
 - Raccordement assainissement mairie d'Ecublé **2 271, 20 €**
- Compte 21534 :
 - Mise aux normes des armoires électrique **24 000 €**
 - Changement de 50 têtes d'éclairage **24 900 €**
 - Création et rénovation de points d'éclairage public **8 772 €**

Les restes à recevoir d'investissements de l'exercice 2016 sont d'un montant en recettes de **80 208 €** et se décomposent comme suit :

Chapitre 13 :

- Compte 1321 :
 - Pose trottoirs PMR Tremblay **684 € (DETR)**
- Compte 1323 :
 - Etude restauration du mur du presbytère **570 € (FDAIC)**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Etude restauration de l'église de Tremblay **1 770 € (FDAIC)**
- Création de trottoirs et d'accotements rue de la Goletterie **21 237 € (FDAIC)**
- Réfection de chaussée rue Saint-Lhomer **6 273 € (FDAIC)**
- Pose de bordures de trottoir rue de la Libération **1 064 € (FDAIC)**
- Pose trottoirs PMR Tremblay **1 026 € (FDAIC)**
- Démolition de l'ancienne menuiserie **10 443 € (FDAIC)**
- Réalisation du PLU **5 250 € (FDAIC)**
- Rénovation de 2 bureaux **1 428 € (FDAIC)**
- Compte 1326 :
 - Mise aux normes armoires électriques (25) **8 750 € (SDE 28)**
 - Changement de 50 têtes d'éclairage public **19 310 € (SDE 28)**
 - Création et rénovation de points d'éclairage public à Tremblay **2 403 € (SDE 28)**

Après présentation des restes à réaliser et des restes à recevoir pour l'année 2016, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de reporter ces montants au budget 2017.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à reporter les restes à réaliser de 2016 d'un montant de **96 959,20 €** au budget 2017
- **Autorise** Madame le Maire à reporter les restes à recevoir de 2016 d'un montant de **80 208 €** au budget 2017

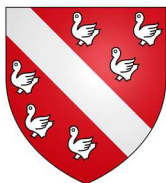
DCM 2017.03.13.04 – Affectation des résultats 2016 Budget principal de la Commune
Projet de délibération joint en annexe 5 préalablement et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 2016, dont les résultats se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT
1 435 048,94 €	1 967 475,60 €	532 426,66 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT
655 188,78 €	422 501,24 €	-232 687,54 €
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

2 090 237,72 €	2 389 976,84 €	299 739,12 €
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT
96 959,20 €	80 208,00 €	-16 751,20 €
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT
2 187 196,92 €	2 470 184,84 €	282 987,92 €

Les reports de l'exercice 2015 sont les suivants :

- En investissement un excédent de **45 827,63 €**
- En fonctionnement : un excédent de **386 880,52 €**

Après la prise en compte de ces reports, les résultats de clôture 2016 sont les suivants :

- Un résultat de clôture en fonctionnement pour 2016 de **919 307,18 €**
- Un résultat de clôture en investissement pour 2016 de **- 186 859,91 €**

En prenant en considération les reports ainsi que les restes à réaliser et à recevoir de 2016, l'affectation des résultats se ferait de la façon suivante :

BP 2017 :

- **001 = -186 859,91 €** Résultat d'investissement (déficit) année N + excédent année N-1 (- 232 687,54 € + 45 827,63 €)
- **1068 = 203 611,11 €** Résultat d'investissement année N + résultat d'investissement année N-1 - RAR (- 232 687,54 € + 45 827,63 € - 16 751,20 €)
- **002 = 715 696,07 €** Résultat de fonctionnement de l'année N + Résultat de fonctionnement reporté de l'année N-1 - 1068 (532 426 ,66 € + 386 880,52 € - 203 611,11 €).

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers l'affectation des résultats 2016 pour le budget principal de la commune.

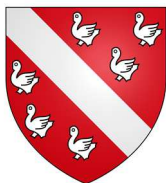
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme ceci :

- A la section d'investissement au 001 – Solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté – **186 859,91 €**
- A la section d'investissement au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé **203 611,11 €**
- A la section de fonctionnement au 002 – Résultat de fonctionnement reporté positif **715 696,07€**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2017.03.13.05 – Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau

Compte administratif joint en annexe 5 préalablement et envoyé préalablement aux membres du Conseil Municipal

Madame le Maire, prend la parole pour expliquer les résultats comptables du budget annexe de l'eau pour l'année 2016.

A/ Section de fonctionnement

a – Les dépenses de fonctionnement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 6 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Différence
011 – Charges à caractère général	84 345,53 €	103 155,24 €	+ 18 809,71 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	70 458,84 €	25 239,55 €	- 45 219,29 €
014 – Atténuations de produits	59 403,03 €	70 202,38 €	+ 10 799,35 €
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	33 631,00 €	39 501,66 €	+ 5 870,66 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 805,45 €	4 783,20 €	+ 2 977,75 €
66 – Charges financières	4 653,27 €	4 316,41 €	- 336,86 €
67 – Charges exceptionnelles	1 957,70 €	25 759,96 €	+ 23 802,26 €
TOTAL	256 254,82 €	272 958, 40€	+ 16 703,58 €

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de dépenses réalisées en 2015 et 2016 pour la section de fonctionnement :

Au chapitre 011 (charges à caractère général), l'augmentation de **18 809,71 €** est essentiellement due à la hausse d'achat d'eau :

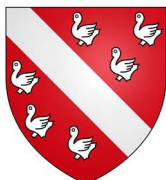
- Compte 605 – Achat d'eau : **+ 12 853,14 €**

Au chapitre 012 (charges de personnel et de frais assimilés), la baisse des dépenses est la conséquence d'une régularisation des charges de personnel en date de 2010 d'un montant de **45 877,34 €** qui a été réglée en 2015.

Au chapitre 014 (atténuation de charges), la hausse des dépenses vient d'une augmentation de **10 799,38 €** de la redevance pour pollution domestique entre 2015 et 2016.

Au chapitre 042 (opération d'ordre de transfert entre sections), l'augmentation de **5 870,66 €** résulte d'une augmentation du montant des travaux amortis.

Au chapitre 66 (charges financières), la baisse de **-336,86 €** est liée à une diminution des intérêts de la dette de la commune.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), les **23 802,26 €** de dépenses supplémentaires proviennent principalement de l'annulation partielle de la dette de la commune de Puiseux d'un montant de **15 921,05 €** et de l'annulation d'une facture d'eau envers l'entreprise CG COQ d'un montant de **7 962,07 €**.

b – Les recettes de fonctionnement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 6 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Recettes de fonctionnement	Reçu 2015	Reçu 2016	Différence
002 – Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	105 529,66 €	+ 105 529,66 €
042 – Opération d'ordre de transfert	7 475,00 €	7 475,00 €	0,00 €
70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	292 357,44 €	337 950,48 €	+ 45 593,04 €
75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,04 €	+ 0.04 €
77 – Produits exceptionnels	100 009,71 €	0,00 €	- 100 009,71 €
TOTAL	399 842,15 €	450 955,18 €	+ 51 113,03 €

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de recettes reçues en 2015 et 2016 pour la section de fonctionnement :

Au chapitre 70 (ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises), l'augmentation de **45 593,04 €** résulte d'une hausse des revenus engendrée par la vente d'eau, de la redevance pour pollution domestique et de la location des compteurs d'eau :

- Compte 7011 – Vente d'eau : **+ 32 837,18 €**
- Compte 701241 – Redevance pour pollution d'origine domestique : **+ 5 996,13 €**
- Compte 7064 – Location de compteurs : **+ 6 837, 70 €**

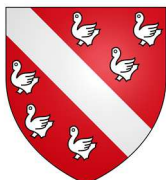
Au chapitre 77 (produits exceptionnels), les **100 009,71 €** reçus en 2015 était essentiellement la conséquence d'une subvention du budget principal vers le budget annexe de l'eau d'un montant de **99 928 €**.

Récapitulatif achat d'eau en m3 au SIPEP

	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre		TOTAL PAR AN	
	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>
2014	15 117,01 €	31 423	17 959,69 €	37 332	20 505,09 €	42 623	18 261,81 €	37 960	71 843,60 €	149 338
2015	18 693,11 €	36 458	22 686,28 €	44 246	24 752,56 €	48 276	16 484,28 €	32 150	82 616,23 €	161 130
2016	27 328,00 €	47 529	19 525,60 €	33 959	28 215,77 €	49 073	23 090,40 €	40 159	98 159,77 €	170 720

Récapitulatif vente d'eau en m3 depuis 2014

2014	107 064 m3
2015	110 027 m3



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

2016 | 120 859 m3

B/ Section d'investissement

a – Les dépenses d'investissement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 6 et envoyé par aux membres du Conseil Municipal

Dépenses d'investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Différence
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	7 918,90 €	+ 7 918,90 €
O20 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O40 -Opération d'ordre de transfert entre sections	7 475,00 €	7 475,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 152,61 €	8 489,47 €	+ 336,86 €
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	22 558,48 €	90 349,59 €	+ 67 791,11 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	38 186,09 €	114 232,96 €	+ 76 046,87 €

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de dépenses réalisées en 2015 et 2016 pour la section d'investissement :

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), les **67 791,11 €** d'augmentation sont la cause d'un plan d'investissement 2016 plus important qu'en 2015.

A titre d'information, les investissements notoires réalisés en 2016 :

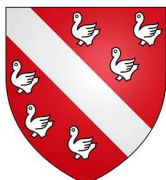
- Renforcement de la conduite d'eau rue de la Chardonnière : **28 497,09 €**
- Changement de 30 compteurs d'eau : **37 628 €**

b – Les recettes d'investissement réalisées

Voir état des crédits consommés joint en annexe 6 et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Recettes d'investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Différence
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 631,00 €	39 501,66 €	+ 5 870,66 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	20 201,45 €	38 057,67 €	+ 17 856,22 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €	5 514,80 €	+ 5 514,80 €
TOTAL	53 832,45 €	83 074,13 €	29 241,68 €

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les principales différences de recettes reçues en 2015 et 2016 pour la section d'investissement :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Au chapitre 040 (opération d'ordre de transfert entre sections), l'augmentation de **5 870,66 €** résulte d'une augmentation du montant des travaux amortis.

Au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves), les **17 856,22 €** de hausse sont liés à une augmentation de l'excédent de fonctionnement capitalisé :

- Compte 1068 – Autres réserves : + **17 856,22 €** (38 057,67 € - 20 201,45 €)

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement capitalisé s'obtient en additionnant le résultat d'investissement de l'année N + le résultat d'investissement de l'année N-1 + les RAR (-23 239,93 € - 7 918,90 € + 9 353,13 € = - 21 805,70 € en 1068 pour 2017)

Au chapitre 13 (subventions d'investissement), l'augmentation de **5 514,80 €** est liée à une subvention de la DETR de **3 257 €** et une subvention du FDAIC de **2 257,80 €**.

Le résultat du compte administratif du budget annexe de l'eau est présenté à l'assemblée délibérante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	272 958,40 €
Recettes de fonctionnement	345 425,52 €
Résultat section de fonctionnement :	+ 72 467,12 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	106 314,06 €
Recettes d'investissement	83 074,13 €
Résultat section d'investissement :	- 23 239,93 €

Après la présentation, Madame le Maire sort de la salle et Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le résultat du compte administratif conforme aux résultats du compte de gestion de la trésorerie 2016.

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2016 pour le budget annexe de l'eau.

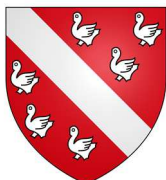
Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les résultats présentés pour le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau.
- **Valide** la conformité du compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau par rapport au compte de gestion 2016 fourni par la trésorerie.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2017.03.13.06 – Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau

Madame le Maire, prend la parole pour expliquer le compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau.

Le compte de gestion est présenté à l'assemblée délibérante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	272 958,40 €
Recettes de fonctionnement	345 425,52 €
Résultat section de fonctionnement :	+ 72 467,12 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	106 314,06 €
Recettes d'investissement	83 074,13 €
Résultat section d'investissement :	- 23 239,93 €

Madame le Maire présente un résultat du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau conforme aux écritures du compte administratif 2016.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les résultats du compte de gestion 2016 pour le budget annexe de l'eau.

DCM 2017.03.13.07 – Vote des restes à réaliser et à recevoir de l'année 2016 pour le budget annexe de l'eau

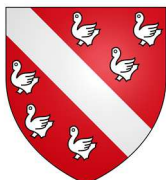
Projet de délibération joint en annexe 7 préalablement et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Les restes à réaliser d'investissements de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau sont d'un montant en dépenses de **9 384,27 €** et se décomposent comme suit :

Chapitre 20 :

- Compte 203 :
 - Etude Hydratech **9 384,27 €**

Les restes à recevoir d'investissement de l'exercice 2016 sont d'un montant en recettes de **18 737,40 €** et se décomposent comme suit :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Chapitre 13 :

- Compte 131 :
 - Création de 30 branchements de compteurs d'eau potable en limite de propriété **5 268,20 € (DETR)**
 - Renforcement de canalisation et remplacement de 3 poteaux incendie **3 257 € (Conseil Départemental)**
 - Réalisation d'un renforcement de canalisation rue de la Chardonnière **10 212,20 €. (DETR et Conseil Départemental)**

Après présentation des restes à réaliser et des restes à recevoir pour l'année 2016, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de reporter ces montants au budget 2017.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à reporter les restes à réaliser de 2016 d'un montant de **9 384,27 €** au budget 2017
- **Autorise** Madame le Maire à reporter les restes à recevoir de 2016 d'un montant de **18 737,40 €** au budget 2017

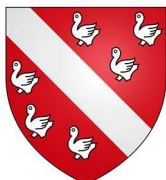
DCM 2017.03.13.08 – Affectation des résultats 2016 Budget annexe de l'eau

Projet de délibération joint en annexe 8 préalablement et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau, dont les résultats se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT
272 958,40 €	345 425,52 €	72 467,12 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT
106 314,06 €	83 074,13 €	-23 239,93 €
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
379 272,46 €	428 499,65 €	49 227,19 €
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT
9 384,27 €	18 737,40 €	9 353,13 €
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT
388 656,73 €	447 237,05 €	58 580,32 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Les reports de l'exercice 2015 sont les suivants :

En investissement, un déficit de - **7 918,90 €**

En fonctionnement, un excédent de + **105 529,66 €**

Après prise en compte des reports de 2015, et les restes à réaliser et à recevoir de 2016 les résultats de clôture 2016 sont les suivants :

Un résultat de clôture en fonctionnement pour 2016 de **177 996,78 €**
(**72 467,12 € + 105 529,66 €**)

Un résultat de clôture en investissement pour 2016 de - **31 158,83 €**
(**-23 239,93 € - 7 918,90 €**)

En prenant en considération les reports ainsi que les restes à réaliser et à recevoir de 2016, l'affectation des résultats se ferait de la façon suivante :

BP 2017

001 = -31 158,83 € Résultat d'investissement année N + résultat d'investissement N-1
(-23 239,93 € - 7 918,90 €)

1068 = 21 805,70 € Résultat d'investissement de l'année N + résultat d'investissement N-1 + RAR (-23 239,93 € - 7 918,90 € + 9 353,13 €)

002 = 156 191,08 € Résultat de fonctionnement de l'année N + Résultat de fonctionnement reporté de l'année N-1 - 1068 (72 467,12 € + 105 529,66 € - 21 805,70 €).

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers l'affectation des résultats 2016 pour le budget annexe de l'eau.

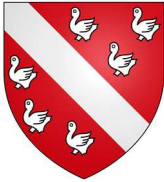
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme ceci :

- A la section d'investissement au 001 – Solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté – **31 158,83 €**
- A la section d'investissement au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés **21 805,70 €**
- A la section de fonctionnement au 002 – Résultat de fonctionnement reporté positif **156 191,08 €**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Point sur l'état d'endettement de la commune :

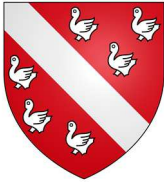
Tableaux d'endettement pluriannuel du budget principal de la commune et annexe de l'eau joint
préalablement en annexe 9 et 10

COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	276 248,23 €	58 412,59 €	217 835,64 €	0,00 €	0,00 €	1 575 009,95 €
2017	239 808,13 €	50 372,40 €	189 435,73 €	0,00 €	0,00 €	1 357 174,31 €
2018	187 370,50 €	44 061,64 €	143 308,86 €	0,00 €	0,00 €	1 167 738,58 €
2019	178 467,12 €	38 702,89 €	139 764,23 €	0,00 €	0,00 €	1 024 429,72 €
2020	163 677,91 €	33 634,82 €	130 043,09 €	0,00 €	0,00 €	884 665,49 €
2021	154 525,66 €	28 726,15 €	125 799,51 €	0,00 €	0,00 €	754 622,40 €
2022	153 067,78 €	23 859,05 €	129 208,73 €	0,00 €	0,00 €	628 822,89 €
2023	147 665,77 €	18 858,71 €	128 807,06 €	0,00 €	0,00 €	499 614,16 €
2024	115 638,88 €	13 889,96 €	101 748,92 €	0,00 €	0,00 €	370 807,10 €
2025	99 697,90 €	10 004,49 €	89 693,41 €	0,00 €	0,00 €	269 058,18 €
2026	86 162,60 €	6 373,59 €	79 789,01 €	0,00 €	0,00 €	179 364,77 €
2027	75 270,34 €	3 110,95 €	72 159,39 €	0,00 €	0,00 €	99 575,76 €
2028	23 309,87 €	767,65 €	22 542,22 €	0,00 €	0,00 €	27 416,37 €
2029	5 095,92 €	221,77 €	4 874,15 €	0,00 €	0,00 €	4 874,15 €

L'évolution de la dette pour le budget principal de la commune entre l'exercice 2016 et 2017 est la suivante :

- Annuité : - 36 440,10 €
- Intérêts : - 8 040,19 €
- Capital : - 28 399,91 €
- Capital restant dû : -217 835,64 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

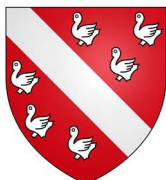
☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	12 795,58 €	4 306,11 €	8 489,47 €	0,00 €	0,00 €	106 730,04 €
2017	12 805,88 €	3 944,16 €	8 861,72 €	0,00 €	0,00 €	98 240,57 €
2018	12 805,88 €	3 566,44 €	9 239,44 €	0,00 €	0,00 €	89 378,85 €
2019	7 383,16 €	3 259,55 €	4 123,61 €	0,00 €	0,00 €	80 139,41 €
2020	7 374,64 €	3 086,05 €	4 288,59 €	0,00 €	0,00 €	76 015,80 €
2021	7 383,16 €	2 905,25 €	4 477,91 €	0,00 €	0,00 €	71 727,21 €
2022	7 383,16 €	2 716,65 €	4 666,51 €	0,00 €	0,00 €	67 249,30 €
2023	7 383,16 €	2 520,11 €	4 863,05 €	0,00 €	0,00 €	62 682,79 €
2024	7 383,16 €	2 321,85 €	5 061,31 €	0,00 €	0,00 €	57 719,74 €
2025	7 383,16 €	2 102,13 €	5 261,03 €	0,00 €	0,00 €	52 658,43 €
2026	7 383,16 €	1 879,70 €	5 463,46 €	0,00 €	0,00 €	47 377,40 €
2027	7 383,16 €	1 647,92 €	5 675,24 €	0,00 €	0,00 €	41 873,94 €
2028	7 383,16 €	1 410,38 €	5 892,78 €	0,00 €	0,00 €	36 138,70 €
2029	7 383,16 €	1 164,80 €	6 128,36 €	0,00 €	0,00 €	30 165,92 €
2030	7 383,16 €	892,48 €	6 490,68 €	0,00 €	0,00 €	23 937,56 €
2031	7 383,16 €	619,11 €	6 864,05 €	0,00 €	0,00 €	17 446,88 €
2032	7 383,16 €	335,26 €	7 047,90 €	0,00 €	0,00 €	10 682,83 €
2033	3 691,58 €	56,65 €	3 634,93 €	0,00 €	0,00 €	3 634,93 €

Madame le Maire, fait remarquer aux membres du Conseil Municipal que les montants des annuités et du capital sont en légère hausse, alors que les intérêts de la dette du budget annexe de l'eau connaissent une baisse par rapport à l'année 2016.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

L'évolution de la dette pour le budget annexe de l'eau entre l'exercice 2016 et 2017 est la suivante :

- Annuité : + 10,30 €
- Intérêts : - 361,95 €
- Capital : + 362,25 €
- Capital restant dû : - 8 489,47 €

DCM 2017.03.13.09 – Délibération sur le vote des participations aux différents syndicats et organismes en lien avec la commune pour l'année 2017

Madame le Maire présente aux membres de l'Assemblée Délibérante la comparaison des cotisations prévues pour les syndicats et associations en liens avec la commune, entre l'année 2016 et 2017 :

COTISATION CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante	MONTANT 2016 réalisé	MONTANT 2017 prévu
SIA Thimert-Gâtelles	4 725,40 €	8 000 €
SIA Fresnay-le-Gilmert	1 000 €	3 500 €
SIZA	2 316 €	0 €
SIVOM	480 000 €	460 000 €
SDIS 28	93 892,26 €	94 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	0 €	10 000 €
Subvention "activités pédagogiques et sportives" Collège Pajotterie	1 550 €	2 000 €
TOTAL	583 483,66 €	577 500 €

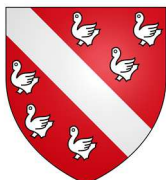
Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, l'évolution de la participation de la Commune aux frais du SIVOM depuis 2014 :

Année	2014	2015	2016	Proposition 2017
Réalisé	463 215,20 €	391 050,24 €	480 000,00 €	460 000 €

Madame le Maire précise que cette participation aux frais du SIVOM représente 33,45 % des dépenses de fonctionnement de la commune en 2016.

Pour ne pas réduire trop brutalement l'aide apportée au SIVOM, il est proposé de budgétiser 460 000 € au lieu des 480 000€ de l'année précédente.

Il faut prendre en compte également les 10 000 € qui ont été placés au compte 65738 (autres organismes publics) qui vont être attribués à la coopérative scolaire (aide pour les sorties scolaires et l'organisation d'activités), ainsi que la mise à disposition du personnel technique de la commune au SIVOM réalisé à titre gracieux.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

COTISATIONS COMPTE 6281- Concours divers	MONTANT 2016 réalisé	MONTANT 2017 prévu
Info Locale – plateforme dématérialisation – Marchés Publics	120 €	120 €
Association des Maires de France	1 177,80 €	1 182,13 €
Association des Maires d’Eure et Loir		
Association des Maires ruraux d’Eure et Loir		
Fondation du patrimoine	100 €	160 €
G.R.A.C.E. S	1 273,80 €	1 273,80 €
Agence Technique Départemental – Voirie	2 334,36 €	2 327,50 €
Approlys	50 €	50 €
SDE 28 – Borne de charge véhicules électriques	291,67 €	700 €
SACEM	269,53 €	270 €
Bibliothèque Départementale d’Eure et Loir	0 €	300 €
SPDA	0 €	23 €
TOTAL	4 073,83 €	6 491,43 €

Madame le Maire soumet les adhésions et subventions 2017 proposées aux membres du Conseil Municipal :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Accepte** l’inscription au budget 2017 des montants correspondant aux cotisations vues précédemment

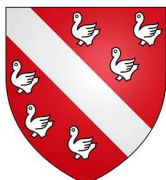
DCM 2017.03.13.10 – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local pour la mise aux normes énergétique et l’accessibilité PMR sur les bâtiments communaux.

Madame le Maire indique qu’il y a lieu de procéder à plusieurs aménagements sur les bâtiments communaux (Bibliothèque, Mairie et Salles des fêtes) pour améliorer leurs performances énergétiques et permettre leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL)

Le plan de financement pourrait s’établir comme suit :

Plan de financement



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DSIL (30%)	2 484,00 €
FDI (30%)	2 484,00 €
Autofinancement (40%)	<u>3 312,11 €</u>
Total des travaux HT	8 280,11 €

Madame Christelle MINARD précise que seuls les travaux d'isolation et de rénovation visant à faire des économies d'énergie peuvent faire l'objet de subvention au titre de la DSIL ;

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la mise aux normes énergétique et l'accessibilité PMR des bâtiments communaux.

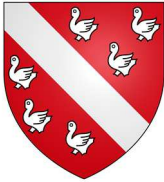
DCM 2017.03.13.11 – Approbation du rapport d'observations définitives de la Chambres Régionale des Comptes (CRC) :

Synthèse jointe en annexe 11 préalablement et envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu le rapport d'observations définitives le 20 Décembre 2016 et que ce dernier a été délibéré le 19 Octobre 2016 par la CRC.

Conformément au courrier joint au rapport, ce document a obligation d'être communiqué à l'assemblée délibérante et d'être inscrit à l'ordre du jour d'une de ses réunions.

Madame le Maire présente la synthèse du rapport d'observations définitives aux membres du Conseil Municipal :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

SYNTHÈSE

L'intervention de la chambre a conduit à mettre en évidence une situation dégradée, caractérisée par un déficit important de la section d'investissement, et des pratiques de gestion inappropriées.

L'année 2014 marque une rupture dans la gestion de la commune de Tremblay-les-Villages pour deux raisons : le changement d'équipe municipale à la suite des élections et la saisine par le préfet de la chambre fondé sur le vote du budget primitif 2014 en déséquilibre.

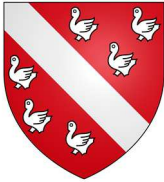
La situation financière de la commune est fragile du fait de charges de gestion en forte hausse jusqu'en 2014, alors que l'évolution des produits est atone, mais aussi d'investissements surdimensionnés et non suivis dans leur exécution. L'application du plan de rétablissement a permis à la collectivité de dégager des résultats de fonctionnement excédentaires en 2014 et 2015 et par conséquent de générer un autofinancement afin de résorber les déficits au prix toutefois d'une importante augmentation des taux de fiscalité locale et d'une réduction drastique des charges telles que préconisée par l'avis de la chambre. La forte mobilisation de l'emprunt en compensation d'un autofinancement insuffisant, a cependant alourdi durablement l'endettement.

L'amélioration de la situation financière depuis 2014 ne doit pas occulter la nécessité de mener une réflexion sur l'évolution de l'impôt et sur le niveau de sa dette à moyen terme.

La découverte de pratiques anormales en matière de clôture d'exercice, et l'existence de discordances entre comptes administratifs et de gestion jettent le doute sur la sincérité et la fiabilité des comptes. L'absence de suivi de l'état de l'actif et de l'inventaire, des incohérences au sein des documents comptables établis par l'ordonnateur, notamment entre le compte administratif et ses annexes confirment le peu de fiabilité et de sincérité de ces pièces.

La fonction achats est mal maîtrisée en raison de la taille de la commune mais également d'une forte méconnaissance des règles et principes de bases de la commande publique. Le non-respect des procédures, la mauvaise évaluation des besoins, les mises en concurrence imparfaites, l'absence de suivi des engagements ont conduit à des dérives financières et budgétaires.

Enfin, la gestion des ressources humaines est faite au fil de l'eau. Il n'y a pas de véritable analyse des besoins, des coûts de recrutement ou des suppressions de poste comme des révisions du régime indemnitaire. L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et les heures supplémentaires (HS) sont des exemples de cette gestion défailante en raison d'une délibération prise en 2008 imprécise sur le volet indemnitaire et silencieuse sur la récupération des heures supplémentaires, aucun véritable contrôle n'ayant été organisé dans son application. Ces lacunes sont génératrices d'insécurité juridique et de surcoûts financiers.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des recommandations que la CRC a données la commune suite à ce rapport :

1. Mettre en place un suivi d'inventaire en liaison avec le comptable, et en organisant l'apurement du compte 23 (immobilisations en cours) ;
2. Mettre en place des procédures internes organisant la fonction achat au travers d'un règlement interne, de la formation et du suivi informatisé des marchés et de l'ensemble des achats et par l'archivage des données et de pièces, d'une part, et de procéder au recensement de ses besoins, d'autre part ;
3. Assurer le respect des procédures d'engagement comptable, budgétaire, juridique et leur suivi, notamment pour les marchés ;
4. Mettre à jour les arrêtés de primes en cohérence avec la nouvelle délibération ;
5. Assurer un suivi des heures supplémentaires ;

Madame le Maire précise que les recommandations des points 4 et 5 ont été mises en place.

Concernant les procédures de marchés public, la commune suit et se conforme au code des marchés publics en élaborant des dossiers de consultation complets, qui recensent clairement les besoins de la commune et respecte la mise en concurrence des entreprises.

Un suivi d'inventaire en liaison avec le comptable public a été mis en place et une partie du compte 23 (immobilisation en cours) a été apuré durant l'année 2016.

Madame le Maire explique qu'un plan de formation spécifique à chaque agent a été élaboré. Cette mesure va permettre que chaque agent de la collectivité puisse avoir une connaissance approfondie en matière de droit public, de comptabilité publique et sur toute les procédures à respecter dans le cadre d'une collectivité territoriale.

Il faut préciser qu'un travail de classement et d'archivage des données a déjà eu lieu, mais qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

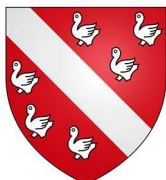
Après avoir présenté le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et expliqué les recommandations faites à la commune, Madame le Maire fait passer le rapport d'observation de la CRC à chacun des membres du Conseil municipal présent et demande s'il y a des remarques et/ou des questions à faire sur le rapport.

Un membre du Conseil Municipal, demande si pour les formations, il ne serait pas plus judicieux d'avoir recours à des formations mutualisées sur site.

Madame Christelle MINARD répond que pour des sujets comme l'archivage et le classement, cette démarche est tout à fait possible.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'avoir tout le temps recours à des formations mutualisées sur place car il faut tenir compte du besoin des agents et de leur domaine de compétence.

Madame Christelle MINARD précise que les formations sont mises en place essentiellement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et se déroule la majeure partie du temps dans la région Centre.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Il y a également des formations réalisées par l'Association des Maires d'Eure et Loir (AMF 28) ou par d'autres organismes.

Un membre du Conseil Municipal répond, qu'aujourd'hui tout le monde a recours à la formation et que cela peut parfois aller à l'encontre de la bonne marche des services.

Madame Christelle MINARD répond qu'actuellement, les agents ont obligation de suivre un plan de formation. Certaines lacunes doivent être comblées pour que la commune ne connaisse pas à nouveau des difficultés.

Madame Christelle MINARD, insiste sur le fait que suite au rapport de la CRC, la commune se doit d'être exemplaire et cela passe aussi par la formation des agents et le suivi des bonnes conduites préconisées.

Un membre du Conseil Municipal demande si des poursuites juridiques seront engagées à l'encontre du Maire précédent.

A sa connaissance, Madame Christelle MINARD répond qu'il n'y a pas eu de détournement de fonds publics ou d'abus de bien social. Les conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'en font pas état.

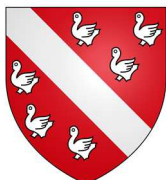
Madame Christelle MINARD précise qu'à priori aucune poursuite judiciaire ne sera engagée.

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et avoir débattu sur son contenu, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le rapport d'observations définitives de la Chambres Régionales des comptes.

Point de situation sur le personnel au 31/12/2016

Grades ou Emplois	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois		
		Emplois à temps complet	Emplois à temps partiel	Total	Agents Titulaire	Agents non Titulaires	Total
Filière administrative		4	1	5	4	1	5
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 2 nd classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 2 nd classe	C	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1
Filière Technique		5	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2 nd classe	C	4	0	4	4	0	4
Filière Culturelle		0	1	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine 2 nd classe	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL		9	2	11	10	1	11



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Il y a 11 agents dans les effectifs mais seulement 8,5 sont rémunérés (2 agents en disponibilité et un agent en demi-traitement dans le cadre de son congé longue maladie depuis le 24 Septembre 2014).

A cet état du personnel, il faut rajouter 2 agents techniques (10h et 35h), un agent d'entretien (25h) et un agent administratif (35h) mis à disposition de la commune par l'association G.R.A.C.E.S.

Monsieur Arnaud LEHERICHER, fait remarquer qu'on pourrait presque parler de 8 agents rémunérés puisqu'un des agents administratifs est occupé à mi-temps par l'Agence Postale Communale.

Madame Christelle MINARD, répond que la Poste reverse une partie du salaire de l'agent à la commune, c'est pourquoi on compte 8,5 agents rémunérés dans les effectifs de la collectivité.

Projection BP 2017 – Charges de personnel :

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante, que ces projections prennent en compte l'embauche d'un saisonnier durant la période estivale si besoin (2 mois), l'augmentation du point de 0,6 % prévu pour 2017, l'avancement de grade possible d'un agent technique et d'un agent administratif, le recrutement d'un agent administratif en CDD jusqu'à la fin de l'année et le possible retour du secrétaire général en longue maladie.

PROJECTION Ressources Humaines

"Salaires / Indemnités (au réel) 2016 + Estimation 2017"

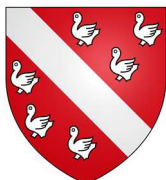
CONTRAT ASSOCIATION GRACES	Budgétisé	Réalisé au 31/12/16	Estimation 2017
Compte 611 – Contrats de prestations de services	35 000,00 €	25 393,35 €	50 000 €

En 2016 : Agent technique (contrat 35h00) + Agent technique (contrat 25h00) + Secrétaire général (contrat 35h00 au 29/08/16) + Agent technique (contrat 10h00 au 01/11/16)

En 2017 : Agent technique (contrat 35h00) + Agent technique (contrat 25h00) + Secrétaire général (contrat 35h00) + Agent technique (contrat 10h00)

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	Budgétisé	Réalisé au 31/12/16	Estimation 2017
	436 728,00 €	282 799,41 €	377 000,00 €

SALAIRES / INDEMNITES 2016	Budgétisé	Réalisé au 31/12/16	Estimation 2017
COMPTE – 6411 PERSONNEL TITULAIRE	200 000,00 €	148 282,27 €	254 000,00 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

COMPTE 6413 – PERSONNEL NON TITULAIRE	66 000,00 €	28 669,80 €	73 000,00 €
COMPTE 6531 –INDEMNITES ELUS	44 000,00 €	42 730,67 €	50 000,00 €

Monsieur Ariel ALLARD demande si la personne qui accepte d'aider sur certains dossiers administratifs est rémunérée pour son implication dans la gestion de la commune.

Madame Christelle MINARD répond que cette ancienne secrétaire de mairie, intervient bénévolement.

Madame Christelle MINARD, rajoute que son aide est précieuse et précise qu'actuellement elle est plus impliquée dans la gestion administrative du SIVOM en sa qualité d'élue

Monsieur ALLARD répond, qu'elle mérite toute notre reconnaissance car il s'agit d'un travail conséquent.

Travaux :

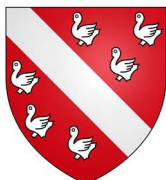
Point des travaux 2016 en cours et 2017 :

Monsieur le 1^{er} Adjoint, fait l'état des lieux des travaux en cours et réalisés dernièrement sur la commune de Tremblay-les-Villages.

Travaux 2016 restant en cours :

<u>Restes à Réaliser 2016</u>	
Intitulé	Montant
Mise aux normes des armoires électriques	24 000,00 €
Raccordement assainissement mairie d'Ecublé	2 271,20 €
Changement de 50 têtes d'éclairage public	24 900,00 €
Création et rénovation de points d'éclairage public	8 772,00 €
Démolition de l'ancienne menuiserie	24 216,00 €
Etude sur la restauration de l'église de Tremblay	5 900 €
Etude sur la restauration du mur du presbytère	1 900 €
PLU	5 000 €

Les études concernant la restauration de l'église de Tremblay et la restauration du mur du presbytère ont été réalisées, les factures sont en attente.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

La mise aux normes des armoires électriques a été effectuée, nous sommes dans l'attente des factures pour procéder au règlement.

L'élaboration du PLU se terminera dans le courant de l'année 2017.

Le changement des 50 têtes d'éclairage et la création et rénovation de points d'éclairage public sont encore en cours actuellement.

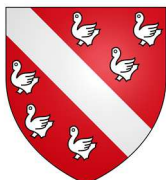
La démolition de l'ancienne menuiserie a été réalisée à la fin du mois de Décembre 2016, le règlement a eu lieu en février 2017.

Le raccordement assainissement de la mairie d'Ecublé a été effectué durant le mois de Décembre 2016, la facture permettant le règlement n'est toujours pas arrivée en mairie.

Travaux 2017 :

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal, les travaux prévus sur l'année 2017 déjà réalisés.

Etudes : église de Tremblay, mur du presbytère, aménagement cœur de village	50 000 €
Tondeuse autoportée	28 320,00 €
Eglise Ecublé	867,60 €
Mise en accessibilité PMR	3 155,00 €
Sablage des candélabres (tranche ferme)	23 760,00 €
Toiture SDF Chêne Chenu	2 369,77 €
Réfection salle du conseil 1387 € +2000 €	1 387,00 €
Rénovation façade SDF de Tremblay 1314,05 € + 2000 €	1 314,05 €
Changement d'une paire de volet mairie	2 079,22 €
Support Piéta	4 000,00 €
Eclairage public	24 900,00 €
Création d'un point d'éclairage à Neuville	4 536,00 €
Eclairage du stade	8 040,00 €
Création/rénovation deux poteaux incendie	5 040,00 €
Entrées de maison rue de la mairie Chêne Chenu	4 560,00 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Entrées de maison impasse de la vallée à Theuvy	4 560,00 €
Entrées maison à St-Chéron	9 900,00 €
Bordures pour écoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt	31 276,00 €
Marquage rue de la Golleterie	1 929,00 €
Trottoirs rue de Champigny	26 400,00 €
Bordures de trottoir rue St-Brice	42 576,00 €
Petit matériel et outillage technique	2 500,00 €
Ordinateur pour bibliothèque	1 000,00 €
Matériel plan « 0 Phyto »	10 000,00 €
Guirlande électrique, drapeaux, nettoyeur haute pression	7 400,00 €
Provisions (Aménagement places des villages Tremblay/Chêne-Chenu et autres)	407 195,17 €

Les agents techniques de la commune ont finalisé le jeudi 02 Mars la rénovation de la salle du conseil (peinture et isolation) et ont commencé la semaine dernière la peinture de la façade de la salle des fêtes.

Monsieur le 1^{er} Adjoint insiste sur l'excellent travail réalisé par l'ensemble des agents techniques communaux pour mener à bien ces travaux.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est en cours d'élaboration pour l'aménagement des places de Tremblay et de Chêne-Chenu dans le cadre du projet aménagement cœur de village.

La rampe d'accès visant à rendre accessible la bibliothèque municipale aux personnes à mobilité réduite a été installée durant le mois de février 2017.

L'élagage des marronniers de la place de l'église de Tremblay-les-Villages délibéré lors du dernier conseil du 26 Janvier 2017, a été réalisé au mois de février.

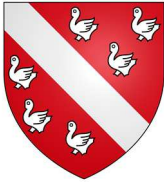
Les devis pour le remplacement des 2 poteaux incendie à Moreaulieu et à Ecublé et la pose d'une bouche à clés au Clos Blanchard ont été signé la semaine dernière.

Les travaux devraient commencer prochainement.

La tondeuse autoportée est commandée, le service technique est attente de la livraison.

Une consultation est en cours pour l'achat de l'ordinateur de la bibliothèque municipale.

Monsieur Arnaud LEHERICHER, fait remarquer que le nouvel éclairage public installé est peut-être plus performant sur le plan environnemental, mais que la qualité de l'éclairage n'est pas optimum.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame Christelle MINARD, répond que le mieux aurait été de passer en éclairage LED, mais que les prix étaient trop importants.

Madame Christelle MINARD, rajoute que l'éclairage sodium va faire baisser la consommation de la commune concernant l'éclairage public, mais que ce n'est pas la solution d'éclairage la plus performante.

Monsieur Ariel ALLARD fait remarquer qu'il faudrait envisager une réparation du clocher de l'église de Chêne-Chenu car cette dernière ne sonne plus.

Madame le Maire, répond par l'affirmative, mais précise que les travaux de renforcement sont prioritaires.

Monsieur Thibaut PELLETIER, ajoute que concernant la démolition de l'ancienne menuiserie, un bout de mur est encore présent sur le site. Ce muret permet de protéger les compteurs électriques restants encore. Il précise, que l'Agglomération du Pays de Dreux va intervenir pour venir enlever les deux compteurs restants.

Monsieur Ariel ALLARD, demande où en sont les travaux de réfection des sorties d'habitations en face de la mairie de Chêne-Chenu.

Monsieur Thibault PELLETIER répond que la consultation va être lancée prochainement

Monsieur Ariel ALLARD répond qu'il ne comprend pas pourquoi puisque lors de la commission consultative les membres représentant le village de Chêne-Chenu avaient émis un avis défavorable.

Monsieur Ariel ALLARD demande si la commission consultative a besoin d'être réunie si les avis défavorables ne sont pas écoutés.

Monsieur Thibault PELLETIER répond que le projet est de faire toutes les rues sur l'ensemble de la commune de Tremblay-les-Villages, pour éviter une inégalité entre les habitants.

Madame Christelle MINARD confirme et précise que pour cela un plan de d'aménagement des entrées de maison est mis en place chaque année sur l'ensemble de la commune de Tremblay-les-Villages.

Madame Christelle MINARD rappelle que le projet d'aménagement des entrées de maison avait été une des demandes d'habitants de Chêne-Chenu et que la commission des travaux en a tenu compte dans l'élaboration des travaux à prévoir.

Point sur le matériel nécessaire à l'application du plan « 0 Phyto » :

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres de l'assemblée délibérante sur le matériel nécessaire à la commune de Tremblay-les-Villages pour l'application du plan « 0 phyto ».

Monsieur le 1^{er} Adjoint, proposera une enveloppe de 10 000 € au BP 2017, afin que la commune puisse s'équiper. Il a été prévu d'acquérir :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Brosses pour débroussailleuses : **Pas d'estimation**
- Brosses pour la tondeuse : **Pas d'estimation**
- 2 bruleurs à gaz : **2 748 € TTC pièce**
- Un réciprocatore : **756 € TTC**
- Achat de plantes vivaces : **2 351 TTC**

Monsieur Arnaud LEHERICHER, fait part de la grande complexité concernant la mise en place du plan « 0 Phyto ».

Madame Christelle MINARD répond que la commune à encore le droit de traiter les terrains sportifs et précise qu'une prise de conscience collective est nécessaire pour que ce plan soit plus simple à mettre en place.

Monsieur Thibault PELLETIER explique, que la 1^{ère} année risque d'être compliquée et qu'il faut que les habitants prennent l'habitude d'entretenir le trottoir devant chez eux.

Monsieur Thibault PELLETIER insiste en disant qu'il y a des choses que la commune ne pourra plus assurer et précise qu'une des inquiétudes majeures concerne les trottoirs en calcaire qui sont très difficile à entretenir.

Madame Christelle MINARD demande si une réunion pour expliquer la démarche ne serait pas nécessaire.

Monsieur Thibault PELLETIER répond, qu'il faut attendre une année avant d'organiser une réunion. Cela va permettre à la commune comme aux administrés de mesurer l'ampleur du plan « 0 phyto ». A la fin de cette 1^{ère} année nous aurons certainement beaucoup plus de solutions à proposer.

Monsieur Thibault PELLETIER rajoute, qu'il faut insister dans le prochain bulletin municipal sur l'importance de la participation des habitants dans l'application du plan « 0 phyto ».

Point sur le projet d'aménagement terrain (maison médicale, Euréiales et Accessions à la propriété)

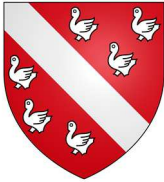
Une réunion d'information est projetée pour présenter le projet au Conseil Municipal.

Madame le Maire précise, que seul l'Habitat Drouais et la SEMCAD ont répondu.

Ce projet devient urgent pour l'accueil de professionnels de santé.

DCM 2017.03.13.12 – Délibération de l'attribution du marché volet mairie de Tremblay les Villages

Pour la passation du présent marché, la commune a sollicité cinq entreprises différentes susceptibles de produire et de poser la nouvelle paire de volets. Cette opération a été décidée afin de remplacer les volets absents. Le but est, *in-fine*, de réaliser des économies en permettant une meilleure isolation thermique du bâtiment la nuit.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Les entreprises consultées étaient les suivantes :

- Menuiserie Cocagne, 11 rue Saint-Brice à Theuvy-Achères
- Patrick Cottureau, 11 rue de la Goletterie à Bilheux
- SARL Famille Martin Bâtiment, 35 rue du prieuré à Theuvy
- Menuiserie Godefroy, 3bis rue de la dime à Sérazereux
- Thymerais'Nov, 42 rue de la Goletterie à Bilheux

Les lettres de consultation ont été envoyées le 8 novembre 2016

Suite à cette consultation, deux offres ont été présentées. La société Thymerais'Nov a expliqué n'être pas compétente en la matière, et la menuiserie Cocagne ainsi que Patrick Cottureau n'ont pas répondu.

Les offres présentées par les deux autres entreprises s'établissent comme suit :

	SARL Famille Martin	Entreprise Godefroy
Prix HT	1 732,68 €	523,20 €
Prix TTC	2 079,22 €	627,84 €

Cette opération de changement de volets n'étant pas jugée comme une opération complexe, seul le critère du prix a été retenu dans le calcul des notes.

En se basant sur ce critère, l'entreprise GODEFROY arrive en première position.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation au Conseil Municipal d'attribuer le présent marché à l'entreprise GODEFROY.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

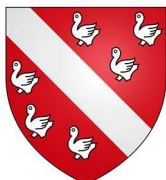
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'attribution du marché de remplacement de volet de la mairie à l'entreprise GODEFROY

DCM 2017.03.13.13 – Délibération de l'attribution du marché pour la toiture de la salle des fêtes de Chêne-Chenu :

Monsieur le 1^{er} Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal que pour la passation du présent marché, la commune a sollicité quatre entreprises différentes susceptibles d'exécuter les réparations nécessaires sur la toiture de la salle des fêtes de Chêne-Chenu. Cette opération a été décidée afin de limiter les infiltrations d'eau qui découlent des ouvertures dans le toit.

Les entreprises consultées étaient les suivantes :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Entreprise Godefroy, 3bis rue de la dime à Sérazereux
- Dufoix Entreprise, 5 allée de la voie croix à Mignières
- Michaël Colou, 1 rue de Chalet à Saint-Chéron-des-Champs
- André Coursier, impasse Brosses à La Framboisière

Les lettres de consultation ont été envoyées le 18 janvier 2017.

Suite à cette consultation, trois offres ont été présentées. André Coursier n'a pas répondu à cette consultation.

Les offres présentées par les trois autres entreprises s'établissent comme suit :

	Dufoix Entreprise	Entreprise Godefroy	Michaël Colou
Prix HT	1 974,81 €	2 998,00 €	2 352,00 €
Prix TTC	2 369,77 €	3 297,80 €	2 822,40 €

Cette opération visant à boucher des trous dans la toiture de l'église n'étant pas jugée comme une opération complexe, seul le critère du prix a été retenu dans le calcul des notes.

En se basant sur ce critère, l'entreprise DUFOIX arrive en première position.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'attribuer le présent marché à l'Entreprise DUFOIX.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

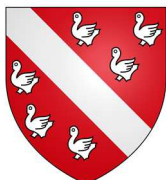
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'attribution du marché de réparation de la toiture de la salle des fêtes de Chêne-Chenu à l'entreprise DUFOIX

DCM 2017.03.13.14 – Délibération de l'attribution du marché pour la toiture de l'église d'Ecublé

Pour la passation du présent marché, la commune a sollicité trois entreprises différentes susceptibles d'exécuter les réparations nécessaires sur la toiture de l'église d'Ecublé. Cette opération a été décidée afin de limiter les infiltrations d'eau qui découlent des ouvertures dans le toit.

Les entreprises consultées étaient les suivantes :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Entreprise Godefroy, 3bis rue de la dime à Sézazereux
- Dufoix Entreprise, 5 allée de la voie croix à Mignières
- Michaël Colou, 1 rue de Chalet à Saint-Chéron-des-Champs

Les lettres de consultation ont été envoyées le 10 novembre 2016

Suite à cette consultation, deux offres ont été présentées. Michaël Colou n'a pas répondu à cette consultation.

Les offres présentées par les deux autres entreprises s'établissent comme suit :

	Dufoix Entreprise	Entreprise Godefroy
Prix HT	723,00 €	5 034,00 €
Prix TTC	867,60 €	6 040,80 €

Cette opération visant à boucher des trous dans la toiture de l'église n'étant pas jugée comme une opération complexe, seul le critère du prix a été retenu dans le calcul des notes.

En se basant sur ce critère, l'entreprise DUFOIX arrive en première position.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal que l'écart de prix si important entre les deux propositions, vient du fait que l'entreprise DUFOIX a le matériel adéquat pour accéder au toit de l'église.

L'entreprise GODEFROY devant louer une nacelle, le prix du devis pour cette intervention est donc obligatoire plus important.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'attribuer le présent marché à l'Entreprise DUFOIX.

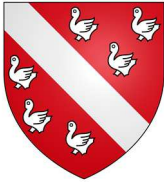
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'attribution du marché de réparation de la toiture de l'Eglise d'Ecublé à l'entreprise DUFOIX.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Juridiques :

Acceptation du Préfet de la démission du maire délégué de St Chéron des Champs

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que Monsieur Yves LAOUENNAN membre du Conseil Municipal de la commune de Tremblay-les-Villages et Maire délégué de St-Chéron des Champs a donné sa démission le 25 janvier 2017.

La lettre de démission a été transmise au Préfet d'Eure et Loir le 26 janvier 2017, qui a répondu d'un avis favorable le 06 février 2017.

DCM 2017.03.13.15 – Modalités de remplacement du Maire délégué de St Chéron des Champs

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les modalités à respecter pour le remplacement du Maire délégué de St-Chéron des Champs :

La création de la commune de Tremblay-les-Villages, issue de la fusion de six communes, a été actée par arrêté préfectoral le 07 Novembre 1972.

L'article 25 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 Décembre 2016 dispose que « *les communes fusionnées avant la publication de la présente loi demeurent régies par le chapitre III du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par l'article 1638 du code général des impôts, dans leur rédaction antérieure à la présente loi, sous réserve des dispositions des deuxième et dernier alinéas du présent I* ».

De ce fait, le remplacement du maire délégué d'une commune associée appartenant à une commune fusionnée ne dépassant pas les 100 000 habitants est régi par l'ancien article L2113-22 du CGCT.

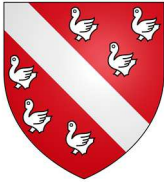
Cet article dispose que « *le Maire de l'ancienne commune en fonction au moment de la fusion devient de droit Maire délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal. Après ce renouvellement ou en cas de vacance, le maire délégué est choisi par le conseil municipal parmi les conseillers élus de la section correspondante ou, à défaut, parmi les membres du conseil* ».

Il est donc obligatoire de réélire un Maire délégué de la commune associée en cas de vacance liée à une démission du titulaire initial.

Si aucun des conseillers n'accepte d'occuper ces fonctions, la carence du siège de Maire délégué peut être surmontée par l'exercice de ses pouvoirs par le Maire de la commune fusionnée.

Madame le Maire, précise que rien n'interdit expressément de cumuler deux mandats de maire délégué dans une commune fusionnée de moins de 100 000 habitants dénuée de sectionnement électoral, la seule interdiction de cumul concernant les fonctions de Maire de la commune fusionnée et de Maire délégué.

Ce principe est inscrit dans l'ancien article L 2113-14 du CGCT.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Après avoir exposé les modalités de remplacement à respecter, Madame le Maire, fait appel à candidature auprès des membres du Conseil Municipal pour le poste de Maire Délégué de St-Chéron des Champs.

Aucun élu ne souhaitant remplir les fonctions de ce mandat, Madame le Maire, face à la carence du siège de Maire délégué, propose aux membres de l'assemblée délibérante d'exercer en tant que maire de la commune fusionnée, les pouvoirs de Maire délégué de St-Chéron des Champs, comme l'autorise la loi dans ce cas.

Monsieur Ariel ALLARD fait savoir qu'il n'est pas vraiment en accord avec le procédé.

Madame Christelle MINARD répond que la commune n'a pas le choix.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise**, en l'absence de candidat, Madame le Maire à exercer les pouvoirs de Maire délégué de St-Chéron des Champs en tant que maire de la commune fusionnée de Tremblay-les-Villages

Après le vote, Madame Christelle MINARD précise que Monsieur Sébastien RUFFRAY membre du conseil consultatif de la commune, aura un rôle de référent direct avec le Conseil Municipal pour toutes les affaires concernant le village de St-Chéron des Champs.

Madame Christelle MINARD rajoute que la fonction de président du bureau vote de St-Chéron des Champs sera tenu en fonction des disponibilités, par elle-même ou un des adjoints.

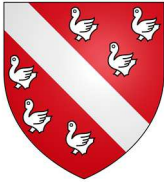
Il faut aussi préciser que tous les événements ayant traditionnellement lieu durant l'année sur le village de St-Chéron des Champs continueront à être organisés de la même manière.

DCM 2017.03.13.16 - Délibération pour la mise à disposition des salles communales pour les élections

Les élections présidentielles et législatives étant proches, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a pour habitude de mettre à disposition les différentes salles communales à l'ensemble des partis politiques durant cette période électorale. Les modalités de mise à disposition aux partis politiques sont encadrées par le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) en son article L2144-3.

Cet article dispose que « *les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que besoin la contribution due à raison de cette utilisation* ».

En application du texte précité, il est proposé de réserver une suite favorable aux potentielles futures demandes d'utilisation des salles communales par des partis politiques et/ou des



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

candidats.

De manière plus générale, il apparaît souhaitable de déterminer les conditions générales de telles mises à disposition.

Ce « règlement d'utilisation » présente l'avantage de garantir l'égalité dans le traitement des demandes quel que soit le parti politique demandeur.

- La demande doit être adressée par écrit, dans les délais suffisant pour permettre son traitement.
- La mise à disposition des locaux et du matériel nécessaire, s'effectue à titre gratuit.
- La remise en place et le nettoyage de la salle mise à disposition, est à la charge du parti politique et/ou du candidat ayant profité des locaux.
- L'attestation d'assurance du parti et/ou candidat

Sur le fondement du même article L 2144-3 du CGCT, il appartient au Maire de prendre en compte les critères légaux pour l'instruction des demandes, à savoir les nécessités de l'administration des propriétés communales, le fonctionnement des services et le maintien de l'ordre public.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de mettre à disposition pour l'ensemble des partis politiques et/ou des candidats, les salles communales dans le respect des critères vus précédemment.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à mettre à disposition à l'ensemble des partis politiques, les salles communales dans le respect des critères vus dans cette délibération

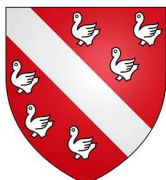
Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil Municipal au Maire et Adjointes au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
- **Information traitement des cartes nationales d'identité**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le changement concernant le traitement des Cartes Nationale d'Identité (CNI).

A partir du 02 mars 2017, le recueil des CNI s'effectuera de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil.

Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix (équipée d'un dispositif) sur l'ensemble du territoire français.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Les demandes de CNI déposées dans les mairies du département équipées seront instruites par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) de la région Centre Val de Loire situé à la préfecture du Cher.

A compter du 02 mars, la mairie de Tremblay-les-Villages n'est plus en capacité d'accepter les demandes de CNI en format papier.

La commune doit également communiquer par voie d'affichage, ou sur le site internet les nouvelles modalités de délivrance.

A titre d'information Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante sur la liste des mairies du département équipées d'un dispositif de recueil :

Arrondissement de Chartres :

Auneau
Chartres
Courville sur Eure
Illiers Combray
Lucé
Maintenon
Nogent le Roi
Voves

Arrondissement de Dreux :

Anet
Brézolles
Châteauneuf en Thymerais
Dreux
Vernouillet

Arrondissement de Nogent le Rotrou :

Nogent le Rotrou
La Loupe

Arrondissement de Châteaudun :

Bonneval
Châteaudun
Cloyes sur le Loir

A titre d'information, Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la durée de validité des cartes nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans.

- Information sur la tenue des bureaux de vote

Madame le Maire demande à chaque Maire délégué, de remplir le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote des 23 avril et 7 mai 2017, avant le 1^{er} avril.

Il est important d'associer des jeunes citoyens pour les impliquer dans la vie communale.

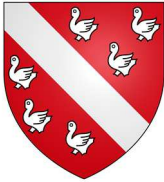
Madame le Maire, rappelle également que les bureaux de votes devront rester ouvert jusqu'à 19h.

- Information sur le départ en retraite de l'infirmière Madame HEMERICK

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Madame Marie-Joseph HEMERICK infirmière sur la commune de Tremblay-les-Villages, annonce son départ à la retraite qui est prévu pour septembre 2017.

Suite à cette annonce, Monsieur Philippe AZOULA, collaborateur de Madame HEMERICK, est à la recherche d'un local.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la mairie cherche une solution pour accueillir Monsieur AZOULA dans ses locaux.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Compte rendu du 1er Adjoint
- **Information attribution devis taille haie et tronçonneuse**

Monsieur le 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que l'achat d'une tronçonneuse et d'une taille haie a été réalisé.

Pour cet achat il a été décidé de consulter les entreprises SARL MOLIER et GARDEN EQUIPEMENT.

Ces deux entreprises ont fait une proposition à la commune pour les montants suivant :

SALR MOLLIER : 1 218 € TTC

GARDEN EQUIPEMENT : 1 227,41 € TTC

Le prix ayant été retenu comme seul critère de sélection, le matériel a donc été acheté à l'entreprise SARL MOLLIER.

- **Une Commission des travaux dédiée sur l'étude des travaux de l'église de Tremblay les Villages et le mur du presbytère est prévue le 25 avril 2017 à 18h30 à l'église.**
- Compte rendu du 2ème Adjoint
- **Conseil d'Administration du CCAS du lundi 20 Mars 2017, à 20h**
- Compte rendu du 3ème Adjoint
- **Compte rendu du salon de la femme du Samedi 11 Mars 2017**

Monsieur le 3^{ème} Adjoint, informe l'assemblée que le 1^{er} salon de la femme de Tremblay-les-Villages qui a eu lieu le 11 Mars 2017, a été un succès avec 160 entrées, la commune remercie l'association « Entrechats et Arabesques » pour son implication et la qualité d'organisation de cet évènement.

- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats et ou commissions Agglo
- **Compte rendu du Conseil Syndical du SIPEP :**

Monsieur le 1^{er} Adjoint, représentant de la commune auprès du SIPEP expose aux membres du Conseil Municipal son compte rendu de la dernière réunion du Conseil Syndical.

Il y a eu des problèmes suite au remembrement foncier de Landelles. Les ouvrages et les réseaux du SIPEP ont été endommagés et le Conseil Départemental a pris en charge les réparations de ces ouvrages

Par ailleurs il reste à régler juridiquement la convention de servitudes avec les agriculteurs exploitants les parcelles concernées.

Divers

- Réunion des professionnels de santé de Tremblay-les-Villages avec les professionnels de santé de Coulombs, le Jeudi 23 Mars à 20h à la Mairie.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Journée de la citoyenneté : Remise des cartes d'électeurs aux jeunes ayant 18 ans, le Vendredi 24 Mars à 19h à la mairie de Tremblay les Villages. Chaque Maire délégué est invité à venir remettre les cartes d'électeurs aux jeunes concitoyens venant d'avoir 18 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 23h40.

Le secrétaire de séance :
Marc RAVANEL

Le Maire
Christelle MINARD

Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON Absente Pouvoir donné à A.LEHERICHER	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS Absente Pouvoir donné à C .MINARD
Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER
Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE Absente Pouvoir donné à G.MAIN	Marc RAVANEL 	Françoise LEREAU Absente Pouvoir donné à MF.CABARET	Karine LECLUYSE Absente Pouvoir donné à T.PELLETIER
Jean-Claude MORIN				